



Association Syndicale Libre du Domaine de Bois Dieu

REGLEMENT TENNIS

Règlement du système de réservation des courts de tennis N°1 et 2 :

Le court N°3 reste en libre service.

Pour s'inscrire :

- La réservation consiste en une inscription du nom du résident (un résident correspond à un foyer de cotisation à l'ASLBD) sur un support papier, présent à l'intérieur des panneaux situés à proximité des courts n°1 et 2.
- **Chaque résident peut s'inscrire une fois du lundi au vendredi, et une fois les samedis et dimanches, et ce au choix sur un seul des deux courts.**

Il est possible de s'inscrire de nouveau au cours de la même semaine qu'après avoir honoré effectivement sa première réservation. Ceci est valable pour la période du lundi au vendredi, et pour le week-end.